

MUNICIPALITE DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance extraordinaire du 16 décembre 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue à la Salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges, lieu ordinaire des délibérations du conseil, ce 16 décembre de l'an DEUX MILLE VINGT QUATRE à compter de 19h00, à laquelle étaient présents :

Présents :

Monsieur Jean-Paul Rioux	Siège n° 1 ;
Monsieur Gilles Lamarre	Siège n° 2 ;
Monsieur Charles Lavoie	Siège n° 3 ;
Madame Lise-Marie Duguay	Siège n° 4 ;
Monsieur Philippe De Carufel	Siège n° 5 ;
Madame Hélène Poirier	Siège n° 6.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marie Dugas.

Étaient également présents à cette séance, monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier ainsi que madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière. Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation en vertu des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec (utilisation d'un moyen technologique conformément aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile, soit par courriel de transmission dudit avis). Le tout est conservé dans les archives.

Un citoyen assiste à ladite séance.

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption du Règlement n° 524 amendant le règlement n° 427 concernant le stationnement.
3. Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

M. Jean-Marie Dugas, maire ouvre la séance extraordinaire.

12.2024.258

2. **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 524 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 427 CONCERNANT LE STATIONNEMENT**

Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le Règlement n° 524 amendant le Règlement n° 427 concernant le stationnement.

Que ledit règlement soit adopté à toutes fins que de droit comme ici au long reproduit en annexe au Livre des délibérations et l'original est dûment authentifié par les signatures du maire et du directeur général et greffier-trésorier et soit reporté au Livre des règlements aux pages _____ à _____.

3. **PERIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont porté :

12.2024.259

4. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À 19h02, madame Hélène Poirier propose la levée de la séance extraordinaire, tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités.

Signé :

Jean-Marie Dugas, maire¹

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées

Séance extraordinaire sur le budget 2025 et sur le PTI 2025-2026-2027

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire de la municipalité de Notre-Dame- des-Neiges tenue à la Salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des- Neiges, lieu ordinaire des délibérations du conseil, ce 16 décembre de l'an DEUX MILLE VINGT QUATRE à compter de 19h05, à laquelle étaient présents :

Présents :

Messieurs Jean-Paul Rioux, Gilles Lamarre, Charles Lavoie et Philippe De Carufel ;
Mesdames Lise-Marie Duguay et Hélène Poirier.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marie Dugas.

Étaient également présents à cette séance, monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier ainsi que madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière. Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation en vertu des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec (utilisation d'un moyen technologique conformément aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile, soit par courriel de transmission dudit avis). Le tout est conservé dans les archives.

Un citoyen assiste à ladite séance.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du budget 2025
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2025
4. Présentation et adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2025-2026-2027
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire du budget 2025.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2025

M. Jean-Marie Dugas, maire ouvre la séance extraordinaire.

12.2024.260 **2. PRESENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024.

12.2024.261 **3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2025**

Attendu que les prévisions budgétaires de l'exercice financier de l'année 2025 sont présentées et déposées en séance extraordinaire, que des copies ont été remises aux citoyens présents ;
Attendu que lesdites prévisions sont publiées sur le site Internet de la municipalité et qu'elles seront transmises gratuitement à chaque adresse civique du territoire par le biais du bulletin d'information municipale inséré dans le compte de taxes de février 2025 ;

Attendu que les présentes prévisions budgétaires montrent des recettes et des dépenses de l'ordre de 4 328 441 \$ respectivement ;

Monsieur Charles Lavoie propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des- Neiges adopte lesdites prévisions pour l'exercice financier 2025, telles que présentées et déposées au cours de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024.

Note : Le maire fait un état des quotes-parts à verser en 2025 à la MRC Les Basques. Celles-ci s'élèvent à 758 293 \$ en hausse de 22,68%. Celles en 2025 à la ville de Trois-Pistoles : (incendies, eau potable, eaux usées, bibliothèque, camp de jour) : 513 187 \$.

12.2024.262 **4. PRESENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DEPENSES EN MOBILISATION POUR LES ANNEES 2025-2026-2027**

Il est proposé par madame Lise-Marie Duguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation (PTI) pour les années 2025-2026-2027, tel que déposé. Le directeur général et greffier-trésorier commente le PTI, à la demande du maire. Une copie dudit programme sera affichée sur le site Internet de la municipalité.

5. PERIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté : les subventions Volet 1 et Volet 2 – Dossier prolongement des services d'aqueduc et d'égout – Route 293

12.2024.263 **6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2025**

À 19h59, monsieur Gilles Lamarre propose la levée de la séance extraordinaire, tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités.

Signé

Jean-Marie Dugas, maire¹

Danielle Ouellet, adj. au directeur général et greffière

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées